

SOMMAIRE

L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES	4
A - Direction de l'UFR	4
B - Service de scolarité	4
C - Les départements pédagogiques	5
PRÉSENTATION GENERALE DES ÉTUDES	6
A - Le déroulement de l'année universitaire	6
B - Le système L-M-D	7
C - Les stages	8
D - Les certifications nationales	10
E - La mobilité étudiante	10
F - Les clés de la réussite	10
LE DÉPARTEMENT MUSIQUE ET MUSICOLOGIE	12
A - Renseignements pratiques	12
B - Présentation de la Licence	13
C - Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais de Tours applicables aux étudiants de licence	14
D - Organisation des enseignements	18
E - Modalités de contrôle des connaissances	27
F - Autour de la Licence	39
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017 – 2018	41



L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Arts et Sciences Humaines est administrée par un conseil élu composé de 22 membres. Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif. Elle est composée de huit départements d'enseignements : Histoire, Histoire de l'art, Musique et Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Education, Sociologie et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (C.F.M.I.).

A - Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : M. François-Olivier TOUATI

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel sectash@univ-tours.fr

B - Service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au **1^{er} étage du site des Tanneurs, bureau 117**. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « **Infos pratiques - Questions fréquentes** »

Bureau 117, 1^{er} étage

Tél : 02 47 36 65 35

scolash@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et

de 13h30 à 16h45

fermeture au public le lundi matin

et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme **Isabelle JUIGNET**, bureau 115

courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. **Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.** Pensez également à **vérifier régulièrement votre boîte mail** étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations. Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

<http://www.ash.univ-tours.fr>

est votre site

Vous y trouverez un accès direct à votre Environnement Numérique de Travail et à votre département, l'actualité de l'UFR, le contenu des formations, des réponses à vos questions.

C - Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Départements	SECRETARIAT	Contact courriel
Histoire et archéologie Histoire de l'art Musique et musicologie Philosophie Psychologie Sociologie Sciences de l'éducation CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)	Bureau 231, 2 ^{ème} étage Tanneurs Bureau 315, 3 ^{ème} étage Tanneurs 5, rue François-Clouet Bureau 118, 1 ^{er} étage Tanneurs Bureau 114, 1 ^{er} étage Tanneurs Bureau 217, 2 ^{ème} étage Tanneurs Bureau 118, 1 ^{er} étage Tanneurs La Charmoise Fondettes	histoire@univ-tours.fr histoiredesarts@univ-tours.fr musico@univ-tours.fr philo@univ-tours.fr licence.psycho@univ-tours.fr socio@univ-tours.fr edu@univ-tours.fr cfmi@univ-tours.fr

Pour vous repérer

Le plan des sites se trouve sur <http://www.ash.univ-tours.fr> à la rubrique « Infos pratiques ».

Quelques sigles et abréviations :

BMT : Bibliothèque Musicale de Touraine (rue des Ursulines)
 BU : Bibliothèque Universitaire
 BS : Bibliothèque de Section d'histoire et d'histoire de l'art (4^{ème} étage de la BU)
 CRL : Centre de Ressources en Langues (accès par le bâtiment de l'extension)
 CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
 ECTS : European Credit Transfert System (crédits européens)
 EZ : Site Emile Zola
 FR : Site Fromont
 GR : Site Grandmont
 PCE : Passeport Culturel Etudiant
 POR : Site Portalis (Droit)
 RI : Relations Internationales
 SUAPS : Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives
 SUIO : Service Universitaire d'Information et d'Orientation
 SUMPPS : Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
 TA : Site Tanneurs
 TA EXT : Extension du site Tanneurs
 TO : Site Tonnellé (Médecine)
 UFR : Unité de Formation et de Recherche

PRÉSENTATION GENERALE DES ÉTUDES

A - Le déroulement de l'année universitaire

▪ L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

▪ Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

▶ Régime particulier

Dans le cadre du « **Régime Spécial d'Etudes** » (R.S.E.), certaines catégories d'étudiants (par exemple les salariés, en situation de handicap, chargés de famille, ...) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E comprend **des aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 22 septembre 2017**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

B - Le système L-M-D

Il est fondé sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en crédits européens commune à l'ensemble de l'espace européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux étudiants une grande modularité favorisant l'élaboration d'un parcours individualisé.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

B1 - Les diplômes

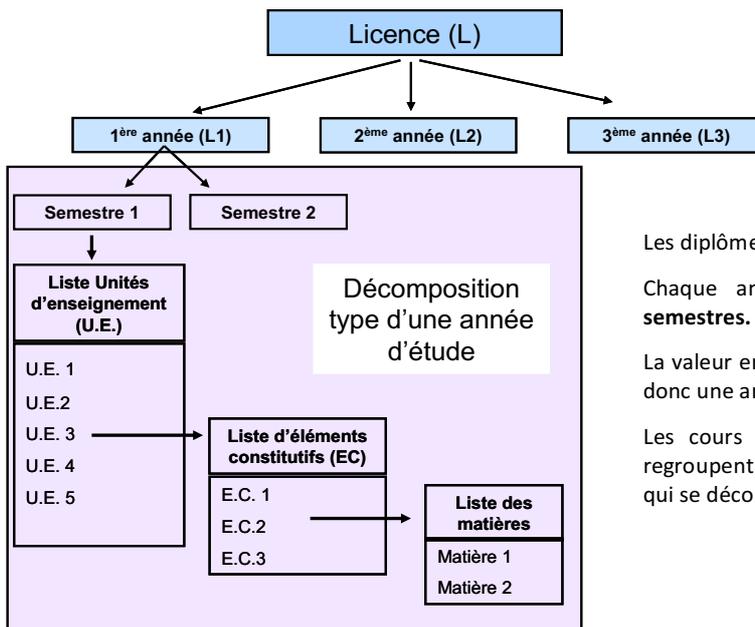
■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B2 - Le schéma type d'un diplôme



Les diplômes sont composés d'**années d'études**.

Chaque année d'études est ensuite décomposée en deux **semestres**.

La valeur en crédits européens d'un semestre est de 30 crédits et donc une année d'études vaut 60 crédits.

Les cours sont répartis en **unités d'enseignements (UE)** qui regroupent des **éléments pédagogiques (EP)** ou **constitutifs (EC)** qui se décomposent en **matières**.

B3 - L'Unité d'Enseignement d'Ouverture : une unité d'enseignement particulière

Cette unité d'enseignement spécifique est **OBLIGATOIRE**. Elle a une valeur de 3 crédits européens et concerne les semestres 2 à 6 de la licence. L'objectif de cet enseignement est : d'acquérir des compétences complémentaires (*Professionnalisation*), découvrir de nouveaux enseignements, préparer les certifications nationales (*Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES, Certificat Informatique et Internet :c2i*), valider un parcours (*Ex : développement durable ou préparation aux métiers de l'enseignement*). Les UEO permettent également de conserver une LV2 ou d'augmenter le volume horaire en LV1 dispensé pour chaque semestre.

Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen de cette unité d'enseignement d'ouverture entraîne, comme pour tout autre type d'unité d'enseignement de votre année d'étude, un ajournement aux examens.

Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants en double cursus au sein de l'Université. Renseignement sur le site internet ou auprès de votre scolarité.

La liste des UEO et leur descriptif sont consultables à partir du 1^{er} septembre sur le www.univ-tours.fr, rubrique « Formations – UE d'Ouverture »

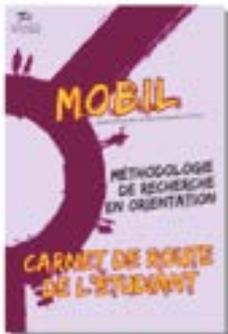
B4 - Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

Ce module **OBLIGATOIRE pour l'obtention de la Licence** a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière (*connaissance des cursus, débouchés et métiers*) et de vous permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.

Le MOBIL est constitué de 2 éléments :

- des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (au semestre 2 et au semestre 6) ;
- des points MOBIL à obtenir en participant à des actions de découverte du monde professionnel : stage, job, ateliers CV et lettre de motivation ou entretiens, conférence métier, visite d'entreprise,... Ces points ne correspondent pas à des ECTS, ils sont propres à la validation du MOBIL.

Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL.



Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 avec des exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

La liste des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et information concernant ce module sont disponibles sur le cours en ligne "**Mode d'emploi du MOBIL**" accessible depuis votre E.N.T. et la plateforme CELENE. **Il permet également de réaliser des stages.**

C - Les stages

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage **uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou en choisissant certaines UEO (stage, découverte du milieu scolaire) ;**

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université ;
- ▶ ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.



La convention doit IMPÉRATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DÉBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- ▶ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ▶ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : RPRO.

Ce site internet vous permet :

- ▶ de trouver des offres de stages d'emploi
- ▶ de bénéficier de conseils
- ▶ de mettre en ligne votre CV,
- ▶ de contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.



D - Les certifications nationales

En complément de votre formation initiale, l'Université vous propose deux certifications nationales :

► Le Certificat Informatique et Internet : C2I niveau 1

C'est une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Retrouvez les informations détaillées sur le C2I sur le www.univ-tours.fr/formations/

► Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur :

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/CLES

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues.

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues.

Ces certifications vous permettent de justifier de vos compétences en informatique ou en langue.

Bien que ces certifications ne soient pas obligatoires, elles sont vivement conseillées car ce sont des atouts sur vos CV et certains établissements les ont intégrées, par exemple, comme critères de sélection pour leur Master.



E - La mobilité étudiante

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe.

► **En Europe** : à partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

► **Hors Europe** : l'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International » ;
- des réunions d'informations ;
- des UEO de renforcement en langue ou de conversation ;
- une UEO spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale ».

Vous pouvez bénéficier d'aides financières

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional, des associations,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Étain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mèl : internat@univ-tours.fr

F - Les clés de la réussite

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos

objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations »
sur le site www.univ-tours.fr - courriel : clesdelareussite@univ-tours.fr

LE DÉPARTEMENT MUSIQUE ET MUSICOLOGIE



A - Renseignements pratiques

Le Département réunit 15 enseignants et enseignants-chercheurs, 1 secrétaire, 1 technicien.

Site du département : www.musicologie.univ-tours.fr

Directeur du Département : Xavier BISARO

02.47.36.77.22 – xavier.bisaro@univ-tours.fr

Co-directeur du Département : Michelle BIGET-MAINFROY

michelle.biget-mainfroy@univ-tours.fr

Secrétariat : Nicole ISOARD

Ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (fermé au public le vendredi)

02.47.36.77.33 – nicole.isoard@univ-tours.fr

Technicien audio-visuel : Gilles ORY

02. 47.36.77.28 - gilles.ory@univ-tours.fr

Aide logistique : Martine MARCÉ

02.47.36.77.32

Équipe pédagogique du Département

Nom – Prénom	Spécialité	Adresse électronique
Bachir-Loopuyt Talia	Ethnomusicologie	talia.bachir-loopuyt@univ-tours.fr
Biget-Mainfroy Michelle	Histoire de la musique et langage musical 1780-1920	biget-mainfroy@univ-tours.fr
Bisaro Xavier	Musicologie des XVIe-XVIIe siècles, historiographie de la musicologie	xavier.bisaro@univ-tours.fr
Bougeret Gérard	Écriture, organologie, théorie des hauteurs	gerard.bougeret@univ-tours.fr
Carrillo Olivier	Informatique musicale	olivier.carrillo@univ-tours.fr
Cotro Vincent	Jazz et musiques improvisées	cotro@univ-tours.fr
Cullin Olivier	Histoire de la musique médiévale	olivier.cullin@univ-tours.fr
De Raymond Louise	Histoire et analyse Classique - deb. XIX ^e s.	louise.deraymond@univ-tours.fr
Freslier Didier	Technique vocale, écriture, direction de chœur	freslier@univ-tours.fr
Gonnard Henri	XIX ^e siècle et première moitié du XX ^e siècle (théorie, analyse, comparatisme)	henri.gonnard@univ-tours.fr
Jollet Jean-Clément	Formation musicale, réalisation musicale et direction d'orchestre	jollet@univ-tours.fr
Leblanc Jean-Marc	Écriture, analyse, accompagnement	jean-marc.leblanc@univ-tours.fr
Pacelat Walter	Écriture, formation musicale	walter.pacelat@univ-tours.fr
Vermaelen Denis	Écriture, analyse et esthétique de la musique du XX ^e siècle	denis.vermaelen@univ-tours.fr

Responsable de diplôme et d'année

Responsable de Licence et de L1 : Vincent Cotro

Responsable de L2 : Gérard Bougeret

Responsable de L3 : Denis Vermaelen

La Bibliothèque Musicale de Touraine (BMT)

Documentalistes : Catherine DUCRET, Bruno TERRIEN

02.47.36.68.80

bmt@univ-tours.fr

La BMT met à la disposition des usagers :

- une salle de lecture offrant 36 places assises équipée de WIFI (pour les membres de l'université de Tours) ;
- 17 postes de consultation avec accès aux ressources documentaires en ligne : internet, bases de données, etc. ;
- une photocopieuse, un poste de lecture DVD.

Conditions d'accès

La consultation sur place est libre et gratuite.

Conditions de prêt pour les étudiants

9 documents pour une durée de 7 jours renouvelable 7 jours

LA BMT (2 ter, rue des Ursulines, 37000 TOURS) est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Accès au catalogue : <http://portail.scd.univ-tours.fr> - <http://perso.modulonet.fr/brterrien45/>

B - Présentation de la Licence

La licence de Musicologie est une Licence à parcours. Elle est organisée autour d'un tronc commun et de trois parcours spécialisés :

- 1 - parcours « Musique et Musicologie » ;
- 2 - parcours « Musiciens-interprètes » en partenariat avec le CRR ;
- 3 - parcours « Jazz et Musiques actuelles » en partenariat avec *Jazz à Tours*.

Un aménagement d'études peut être proposé aux étudiants du Centre d'Études Supérieures de Musique et de Danse de Poitiers, permettant d'obtenir un double diplôme DNSPM (Diplôme national supérieur professionnel de musicien) - Licence. Ceci concerne pour l'année 2017-2018 les étudiants en cuivres et en percussions.

Le département délivre aussi une Licence franco-allemande en collaboration avec la *Folkwang Universität der Künste* à Essen.

La licence de Musicologie propose une formation musicale complète associant l'acquisition d'une culture musicale, historique et artistique, la maîtrise de techniques musicales et des pratiques vocales variées.

L'ensemble des répertoires musicaux est éclairé par la connaissance progressive des différents patrimoines historiques allant de la musique ancienne aux musiques actuelles. La culture de l'oreille (formation musicale, technique et commentaire d'écoute), l'apprentissage des compétences techniques (écriture, analyse), la réalisation acoustique ou assistée par ordinateur, ainsi que la pratique vocale et instrumentale (technique vocale, technique de clavier, réalisation au clavier) sont proposées en TD ou en TP selon une progression répartie sur l'ensemble des semestres.

L'enseignement de l'histoire de la musique est organisé suivant les grandes périodisations : Moyen Âge, Renaissance, périodes baroque, classique et romantique, langages modernes et contemporains. Ce parcours est complété par un enseignement de l'ethnomusicologie, du jazz et des musiques actuelles.

Un enseignement complémentaire de langue (Anglais) sur l'ensemble de la Licence est imposé et vise à l'obtention du CLES 2, certifiant les compétences acquises (compréhension orale/écrite ; production écrite ; interaction orale). Le CLES est une certification accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au Cadre Européen Commun de Référence

pour les Langues (CECRL).

Un enseignement complémentaire sur l'environnement numérique est donné en L2 (C2I). Il s'agit d'une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Le dispositif MOBIL réparti progressivement sur les trois années de la Licence permet à chaque étudiant d'élaborer son projet professionnel, de réfléchir à son orientation et à sa future insertion professionnelle, d'acquérir une meilleure connaissance du marché du travail. Un « Carnet de route » est distribué en L1. Les points MOBIL font l'objet d'une certification nécessaire pour valider la Licence.

Compétences à acquérir

Connaissance des grands courants historiques et des principaux jalons de l'histoire de la musique
Capacité à analyser une partition, à la situer dans une époque et à la relier à un contexte esthétique
Maîtrise des procédés de l'écriture musicale
Maîtrise des nouvelles technologies et de l'informatique appliquée à la musique
Formation de l'oreille, entraînement à la technique d'écoute dans une perspective historique
Pratique collective dans une perspective de recherche appliquée

Passerelles vers les autres parcours types (cf. « Autour de la Licence »)

La mention prépare les étudiants au Master de Recherche « Arts, Lettres, Langues et Civilisation, mention Arts et humanités, spécialité Musique et musicologie » ainsi qu'au Master d'Enseignement (MEEF) qui prépare aux concours d'enseignement (CAPES et Agrégation d'éducation musicale et de chant choral).

La validation des semestres 1 à 4 permet aussi de préparer un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), sous réserve de satisfaire à des tests d'évaluation et à un entretien de motivation.

Une réorientation est également envisageable vers la mention « Arts du spectacle » de la Licence Lettres et Langues, et vers la mention « Histoire de l'Art » de la Licence Arts, Sciences Humaines et Sociales, sous réserve de l'acceptation du dossier par la commission pédagogique chargée de la validation des acquis.

Une réorientation est possible en L1, d'un parcours à l'autre, en fin de S1 et en fin de S2, sous réserves des validations d'acquis et de satisfaire aux exigences propres à chaque parcours.

Aménagements pour la formation continue, validation des acquis professionnels et validations des acquis de l'expérience

La commission de validation des acquis précise les modalités permettant à l'étudiant de compléter sa formation. Peuvent notamment être pris en compte :

- les Diplômes d'État et Certificats d'Aptitude (DE et CA du Ministère de la Culture) de culture musicale, formation musicale, voix ou instruments ;
- le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) ;
- l'expérience professionnelle des musiciens professionnels, enseignants en écoles de musique ou intermittents du spectacle.

C - Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais de Tours applicables aux étudiants de licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national.

Celles-ci font l'objet d'un affichage à chaque début d'année universitaire. Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement **au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Mode de contrôle – Sessions - Information (article 3 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations.

Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments constitutifs (EC), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement : une première session de contrôle des connaissances et une session de rattrapage. Les étudiants ont accès à la session de rattrapage de l'année sous condition d'avoir obtenu une moyenne générale globale pour l'année (moyenne des deux semestres) supérieure ou égale à 8, ainsi que les étudiants se trouvant dans l'un des cas suivants :

- mention d'une « Absence Justifiée » sur le relevé de notes ;
- validation de l'autre semestre de la même année ;
- réorientation au début du second semestre de chaque année ;
- inscription au « régime spécial d'études » (RSE) ;
- le jury souverain peut autoriser au cas par cas des étudiants à se présenter aux épreuves de la session de rattrapage même s'ils n'ont pas satisfait aux critères exigés.

Les étudiants (hors RSE) absents sans fournir de justificatif écrit aux épreuves de CC des UE semestrielles seront considérés défaillants et ne seront pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage sauf s'ils ont obtenu un des deux semestres de l'année concernée ou qu'ils remplissent les critères exigés du dernier cas du point 2 précédent.

Il n'y a pas d'inscription aux examens du rattrapage. L'inscription est automatique pour tous les étudiants autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CF.VU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Anonymat des copies (cf. article 4 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

Capitalisation – Compensation - Report de notes - Validation (cf. article 5 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent rassembler différents éléments constitutifs (EC).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Toutefois, pour les étudiants de Licence venant d'autres Universités françaises poursuivant leurs études dans la même mention (et la même spécialité pour les langues) la commission pédagogique, doit reporter la note du ou des semestres acquis par l'étudiant. La commission, souveraine, est libre de reporter ou non les notes des éléments constitutifs ou éléments constitutifs européens si l'étudiant n'a pas obtenu l'intégralité d'un semestre.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent.

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits (ECTS).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres (entre le semestre 1 et le semestre 2, entre le semestre 3 et le semestre 4, entre le semestre 5 et le semestre 6).

Chaque filière définit pour tous les éléments constitutifs ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

Règles de progression (article. 6 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

L'inscription administrative étant annuelle : l'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6)

- L'étudiant ayant validé son année d'inscription (soit par validation des deux semestres, soit par compensation entre les deux semestres), est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

Pour l'étudiant ne remplissant pas ces conditions :

Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant :

- Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de Licence (S3 et S4), s'il a capitalisé au moins 70% des coefficients des UE de L1 (S1 et S2 confondus).
- Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de Licence (S5 et S6), s'il a validé la première année de Licence (L1) et a capitalisé au moins 80 % des coefficients des UE de L2.
- En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Jury (cf. article 7 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Un jury est nommé par année d'études. Il délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque année. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Délivrance du diplôme de Licence (cf. article 8 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

La délivrance du diplôme et du grade de Licence est prononcée après délibération du jury.

Le calcul de la validation de la Licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années **et à condition que l'étudiant ait validé chacune des trois années**. Le grade de Licence confère 180 crédits (ECTS).

Mentions de réussite (cf. article 9 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de Licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de Licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Publication des résultats, communication des copies (cf. article 10 des Modalités de Contrôle des Connaissances Université François-Rabelais de Tours)

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'Environnement Numérique de Travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et, dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

AVERTISSEMENT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment à cause d'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.**

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur :

1° l'avertissement ;

2° le blâme ;

3° l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° l'exclusion définitive de l'établissement ;

5° l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

D - Organisation des enseignements

Licence 1^{ère} année (L1)

Responsable d'année : Vincent Cotro

Semestre 1

UE et EC	Coef	ECTS	CM	TD	TP
Tronc commun	7	18			
UE 11 - Culture musicale & Méthodologie	3	8			
Introduction générale à l'histoire de la musique	3	5	24		
Introduction à l'ethnomusicologie	1	1	12		
Introduction au Jazz	1	1	12		
Analyse 1	1	1		12	
UE 12 - Langue et langages	2	6			
LV1	1	2		18	
Français	1	2		12	
Méthodologie documentaire et Expression	1	2		12	
UE 13 - Pratiques musicales	2	4			
Pratique vocale collective	1	2		18	
Méthodologie du document noté : déchiffrage 1	1	1		12	
Informatique musicale	1	1		12	

Parcours Musicien-Interprète	5	12			
UE 14 - Parcours	2	4			
Pratique instrumentale	3	3			16
Pratique d'ensemble	1	1		32	
UE 15 - Techniques de la musique (CRR)	3	8			
Formation musicale	2	4			48
Écriture	2	3			24
Technique de clavier ou basse continue ou harmonie au clavier	1	1			8

Parcours Musique & Musicologie	5	12			
UE 14 - Parcours	2	4			
Méthodologie 2 : préparation à l'écriture	1	2		18	
Technique & Commentaire d'écoute 1	1	2		12	
UE 15 - Techniques de la musique	3	8			
Formation musicale	2	4		18	
Technique du clavier	1	2			12
Technique vocale	1	2			12

Parcours Jazz & Musiques actuelles	5	12			
UE 14 - Parcours	2	4			
Instrument 1	1	2			12
Pratique collective spécifique	1	2		18	
UE 15 - Techniques de la musique	3	8			
Formation musicale	1	2		18	
Introduction à l'écriture	1	2		18	
Harmonie / Réalisation de grilles 1	2	4		30	

Semestre 2

UE et EC	Coef	ECTS	CM	TD	TP
Tronc commun	8	15			
UE 21 - Culture musicale	3	6			
Histoire de la musique au Moyen Age	1	2	18		
Histoire de la musique classique	1	2	18		
Analyse 2	1	2		18	
UE 22 - Langues et langages	2	2			
Langue vivante	1	1		18	
Expression écrite du français	1	1		12	
UE 23 - Pratiques musicales	2	4			
Pratique vocale collective	1	2		18	
Méthodologie du document noté : déchiffrage 2	1	1		12	
Informatique musicale	1	1		12	
UE 24 - UE d'ouverture	1	3		20	
MOBIL				10	

Parcours Musicien-Interprète	7	15			
UE 25 - Parcours	3	8			
Pratique d'instrumentale	3	6			16
Pratique d'ensemble	1	2		32	
UE 26 - Techniques de la musique (CRR)					
Formation musicale	2	3			48
Ecriture	2	2			24
Technique de clavier ou basse continue ou harmonie au clavier	1	1			8
Techniques de conscience corporelle	1	1		12	

Parcours Musique & Musicologie	7	15			
UE 25 - Parcours	3	8			
Initiation à la musicologie	1	2	18		
Technique et commentaire d'écoute 2	1	2		12	
Ethnomusicologie 1	1	2	18		
Histoire de la musique A (Moyen Âge)	1	1	12		
Histoire de la musique B (classique)	1	1	12		
UE 26 - Techniques de la musique					
Formation musicale	2	2		18	
Ecriture	2	2			18
Harmonie au clavier	1	1			12
Technique de clavier	1	1			12
Technique vocale	1	1			12

Parcours Jazz et Musiques actuelles	7	15			
UE 25 - Parcours	3	8			
Instrument 2	1	2			12
Pratique musicale spécifique	1	4		18	
Introduction aux musiques populaires modernes	1	2	12		
UE 26 – Techniques de la musique					
Formation musicale	1	2		18	
Harmonie / Réalisation de grilles 1	2	3		30	
Ecriture	1	2			18

Licence 2^{ème} année (L2)

Responsable d'année : Gérard Bougeret

Semestre 1

UE et EC	Coef	ECTS	CM	TD	TP
Tronc commun	6	13			
UE 31 - Culture musicale	3	7			
Histoire de la musique de la Renaissance	1	2	18		
Histoire de la musique au XIX ^e	1	2	18		
Analyse 3	1	2		18	
LV1	1	1		18	
UE 32 - Pratiques musicales	2	3			
Pratique vocale collective	1	2		18	
Informatique musicale	1	1		18	
UE 33 - UE d'ouverture	1	3		20	
C2I	QP			18	

Parcours Musicien-Interprète	6	17			
UE 34 – Parcours	3	8			
Pratique d'instrumentale	2	6			16
Pratique d'ensemble	1	2		32	
UE 35 – Techniques de la musique	3	9			
Formation musicale	2	3			48
Ecriture	2	3			24
Harmonie au clavier ou Basse continue	1	1			12
Organologie	1	1			12
Techniques de conscience corporelle	1	1		16	

Parcours Musique & Musicologie	6	17			
UE 34 – Parcours	3	8			
Musicologie appliquée 1	1	2	18		
Technique et commentaire d'écoute 3	1	2		12	
Ethnomusicologie 2	1	2	18		
Histoire de la musique A (Renaissance) ¹	1	1	12		
Histoire de la musique B (XIX ^e)	1	1	12		
UE 35 – Techniques de la musique	3	9			
Formation musicale	2	3		18	
Ecriture	2	3		18	
Harmonie au clavier	1	1			12
Technique de clavier	1	1			12
Technique vocale	1	1			12

Parcours Jazz & Musiques actuelles	6	17			
UE 34 - Parcours	3	9			
Atelier	2	4		18	
Arrangement	2	3		18	
Histoire des musiques populaires modernes	1	2	18		
UE 35 - Techniques de la musique	3	8			
Formation musicale	1	2		18	
Ecriture	1	2		18	
Harmonie Jazz	2	2		24	
Instrument 3	2	2		12	

Semestre 2

UE et EC	Coef	ECTS	CM	TD	TP
Tronc commun	6	13			
UE 41 - Culture musicale	3	7			
Histoire de la musique baroque	1	2	18		
1 ^{ère} moitié XX ^e s.	1	2	18		
Analyse 4	1	2		18	
LV1	1	1		18	
UE 42 - Pratiques musicales	2	3			
Pratique vocale collective	1	2		18	
Informatique musicale	1	1		18	
UE 43 - UE d'ouverture	1	3		20	

Parcours Musicien-Interprète	6	17			
UE 44 - Parcours	3	8			
Pratique d'instrumentale	2	6			16
Pratique d'ensemble	1	2		32	
UE 45 - Techniques de la musique (CRR)	3	9			
Formation musicale	2	5			48
Ecriture	2	3			24
Harmonie au clavier ou Basse continue	1	1			12

Parcours Musique & Musicologie	6	17			
UE 44 - Parcours	3	8			
Musicologie appliquée 2	1	2	18		
Technique et commentaire d'écoute 4	1	2		12	
Ethnomusicologie 3	1	2	18		
Histoire de la musique A (baroque))	1	1	12		
Histoire de la musique B (1 ^{ère} moitié XX ^e siècle)	1	1	12		
UE 45 - Techniques de la musique	3	9			
Formation musicale	2	3		18	
Ecriture	2	3		18	
Harmonie au clavier	1	1			12
Technique de clavier	1	1			12
Technique vocale	1	1			12

Parcours Jazz & Musiques actuelles	6	17			
UE 44 - Parcours	3	9			
Atelier	2	3		18	
Arrangement	2	2		18	
Histoire du Jazz	1	2	18		
Organo/son niveau 1	1	2		12	
UE 45 - Techniques de la musique	3	8			
Formation musicale	1	2		18	
Ecriture	1	2		18	
Harmonie Jazz 2	2	2		24	
Instrument 4	2	2		12	

Licence 3^{ème} année (L3)

Responsable d'année : Denis Vermaelen

Semestre 1

UE et EC	Coef	ECTS	CM	TD	TP
Tronc commun	6	14			
UE 51 - Culture musicale	3	8			
XX ^e - XXI ^e s.	1	2	18		
Analyse 5	1	2		18	
Analyse auditive Jazz 1	1	1		12	
Analyse auditive Musiques actuelles 1	1	1		12	
LV1	1	2		18	
UE 52 - Pratiques musicales	2	3			
Pratique vocale collective	1	2		18	
Informatique musicale	1	1		18	
UE 53 - UE d'ouverture	1	3		20	

Parcours Musicien-Interprète	6	16			
UE 54 - Parcours	3	8			
Pratique d'instrumentale	2	2			16
Pratique d'ensemble	1	3		12	
Projet personnel	1	3			12
UE 55 - Techniques de la musique (CRR)	3	8			
Ecriture	2	4			32
Préparation aux concours	1	1		12	
Culture professionnelle du musicien	1	3			12

Parcours Musique & Musicologie	6	16			
UE 54 - Parcours	3	8			
Musicologie appliquée 3	1	2	18		
Ethnomusicologie 4	1	2	18		
Histoire de la musique option A	1	4	18		
UE 55 - Techniques de la musique	3	8			
Formation musicale	2	2		18	
Ecriture	2	2		18	
Harmonie au clavier	1	1			12
Arrangement	1	2		18	
Technique vocale	1	1			12

Parcours Jazz & Musiques actuelles	6	17			
UE 54 - Parcours	3	9			
Stage Band	2	3		24	
Projet personnel (suivi individualisé)	2	4		15	
Organo/son niveau 2	1	2		12	
UE 55 - Techniques de la musique					
UE 55 - Techniques de la musique	3	8			
Formation musicale	1	2		18	
Ecriture	1	2		18	
Arrangement 3	2	2		18	
Instrument 5	2	2		12	

Semestre 2

UE et EC	Coef	ECTS	CM	TD	TP
Tronc commun	6	14			
UE 61 – Culture musicale	3	8			
Analyse 6	1	2		18	
Analyse auditive Jazz 2	1	1		12	
Analyse auditive Musiques actuelles 2	1	1		12	
LV1	1	2		18	
UE 62 - Pratiques musicales					
UE 62 - Pratiques musicales	2	3			
Pratique vocale collective	1	2		18	
Informatique musicale	1	1		18	
UE 63 - UE d'ouverture					
UE 63 - UE d'ouverture	1	3		20	
MOBIL					

Parcours Musicien-Interprète	6	16			
UE 64 - Parcours	3	8			
Pratique d'instrumentale	2	2			16
Pratique d'ensemble	1	3		12	
Projet personnel	1	3			12
UE 65 - Techniques de la musique (CRR)	3	8			
Ecriture	2	4			32
Préparation aux concours	1	1		12	
Culture professionnelle du musicien	1	3		32	

Parcours Musique & Musicologie	6	16			
UE 64 - Parcours	3	8			
Musicologie appliquée 4	1	2	18		
Ethnomusicologie 5	1	2	18		
Histoire de la musique option B	1	4	18		
UE 65 - Techniques de la musique	3	8			
Formation musicale	2	2		18	
Ecriture	2	1		18	
Ecriture & Arrangement	2	1		18	
Harmonie au clavier	1	1			12
Arrangement MAO	1	2		18	
Technique vocale	1	1			12

Parcours Jazz & Musiques actuelles	6	16			
UE 64 - Parcours	3	8			
Stage Band	2	3		24	
Projet personnel (suivi individualisé)	2	3		15	
Culture professionnelle du musicien (stage)	1	2		12	
UE 65 - Techniques de la musique	3	8			
Formation musicale	1	2		18	
Ecriture	1	2		18	
Arrangement 4	2	2		18	
Instrument 6	2	2		12	

E - Modalités de contrôle des connaissances

Semestre 1 (L1)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	RÉGIME GÉNÉRAL				RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES ²	
	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
	Type ³ de contrôle	Type ⁴ d'épreuve	Type de contrôle	Type d'épreuve	Type d'épreuve	
TRONC COMMUN						
UE 11 - Culture musicale & Méthodologie						
Introduction générale à l'histoire de la musique	ET	E	ET	E	E	E
Introduction à l'ethnomusicologie	ET	E	ET	E	E	E
Introduction au Jazz	ET	E	ET	E	E	E
Analyse 1	CC	E	ET	E	E	E
UE 12 - Langue et langages						
LV 1	CC	E/O	ET	E/O	E/O	E/O
Français	CC	E	ET	E	E	E
Méthodologie documentaire et Expression écrite	CC	E	ET	E	E	E
UE 13 - Pratiques musicales						
Pratique vocale collective	CC	O	reporté	reporté	O	reporté
Méthodologie du document noté : déchiffrage	CC	O	reporté	reporté	O	reporté
Informatique musicale	CC	E	ET	E	E	E

² Régime spécial d'études : cf. article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

³ Types de contrôle : CC (Contrôle Continu), ET (Examen Terminal).

⁴ Types d'épreuve : E (Écrit), O (Oral).

Parcours Musicien-Interprète						
UE 14 - Parcours						
Pratique instrumentale	CC	O	reporté	reporté		
Pratique d'ensemble	CC	O	reporté	reporté		
UE 15 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O		
Ecriture	CC	E	ET	E		
Technique clavier ou basse continue ou harmonie clavier	CC	O	ET	O		

Parcours Musique & Musicologie						
UE 14 - Parcours						
Méthodologie 2 : préparation à l'écriture	CC	E/O	ET	E/O	E/O	E/O
Technique et commentaire d'écoute 1	CC	E	ET	E	E	E
UE 15 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E et O	E et O
Technique du clavier	CC	O	ET	O	O	O
Technique vocale	CC	O	ET	O	O	O

Parcours Jazz et Musiques actuelles						
UE 14 - Parcours						
Intrument 1	CC	O	reporté	reporté		
Pratique musicale spécifique	CC	O	reporté	reporté		
UE 15 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E et O	E et O
Méthodologie 2 : Préparation à l'écriture	CC	E/O	ET	E/O	E/O	E/O
Harmonie et réalisation de grilles 1	CC	E	ET	E	E	E

Semestre 2 (L1)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	RÉGIME GÉNÉRAL				RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES ⁵	
	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
	Type ⁶ de contrôle	Type ⁷ d'épreuve	Type de contrôle	Type d'épreuve	Type d'épreuve	
TRONC COMMUN						
UE 21 - Culture musicale						
Moyen Âge	ET	E	ET	O	E	O
classique	ET	E	ET	O	E	O
Analyse 2	CC	E	ET	E	E	E
UE 22 - Langue et langages						
LV 1	CC	E/O	ET	E/O	E/O	E/O
Français	CC	E	ET	E	E	E
UE 23 - Pratiques musicales						
Pratique vocale collective	CC	O	reporté	reporté	O	reporté
Méthodologie du document noté	CC	O	reporté	reporté	O	reporté
Informatique musicale	CC	E	ET	E	E	E
UE 24 - UE d'ouverture	ET	E	ET	E	E	E
MOBIL	CC	E	reporté	reporté		

⁵ Régime spécial d'études : cf. article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

⁶ Type de contrôle : CC (Contrôle Continu), ET (Examen Terminal).

⁷ Type d'épreuve : E (Écrit), O (Oral).

Parcours Musicien-Interprète						
UE 25 - Parcours						
Pratique instrumentale	CC	O	reporté	reporté		
Pratique d'ensemble	CC	O	reporté	reporté		
UE26 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O		
Ecriture	CC	E	ET	E		
Technique clavier ou basse continue ou harmonie clavier	CC	O	ET	O		
Techniques de conscience corporelle	CC	O	reporté	reporté		

Parcours Musique & Musicologie						
UE 25 - Parcours						
Initiation à la musicologie	ET	E	ET	E	E	E
Technique et commentaire d'écoute 2	CC	E	ET	E	E	E
Ethnomusicologie 1	ET	E	ET	O	E	O
Histoire de la musique A (Moyen Âge)	ET	E	ET	O	E	O
Histoire de la musique B (classique)	ET	E	ET	O	E	O
UE 26 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E et O	E et O
Ecriture	CC	E	ET	E	E	E
Harmonie au clavier	CC	O	ET	O	O	O
Technique du clavier	CC	O	ET	O	O	O
Technique vocale	CC	O	ET	O	O	O

Parcours Jazz et Musiques actuelles						
UE 25 - Parcours						
Instrument 2	CC	O	reporté	reporté		
Pratique musicale spécifique	CC	O	reporté	reporté		
Intro. aux mus. populaires modernes	ET	E	ET	E	E	E
UE 26 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E et O	E et O
Harmonie et réalisation de grilles 2	CC	E	ET	E	E	E
Ecriture	CC	E	ET	E	E	E

Semestre 3 (L2)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	RÉGIME GÉNÉRAL				RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES ⁸	
	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
	Type ⁹ de contrôle	Type ¹⁰ d'épreuve	Type de contrôle	Type d'épreuve	Type d'épreuve	
UE 31 - Culture musicale						
Renaissance	ET	E	ET	O	E	O
XIX ^e	ET	E	ET	O	E	O
Analyse 3	CC	E	ET	E	E	E
LV 1	CC	E/O	ET	E/O	E/O	E/O
UE 32 - Pratiques musicales						
Pratique vocale collective	CC	O	reporté	reporté	O	reporté
Informatique musicale	CC	E	ET	E	E	E
UE 33 - UE d'ouverture	ET	E	ET	E	E	E
CZI	ET	E	ET	E	E	E

Parcours Musicien-Interprète						
UE 34 - Parcours						
Pratique instrumentale	CC	O	reporté	reporté		
Pratique d'ensemble	CC	O	reporté	reporté		
UE 35 - Techniques de la musique (CRR)						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O		
Écriture	CC	E	ET	E		
Harmonie au clavier ou Basse continue	CC	O	ET	O		
Organologie	ET	E	ET	E		
Techniques de conscience corporelle	CC	O	reporté	reporté		

⁸ Régime spécial d'études : cf. article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

⁹ Type de contrôle : CC (Contrôle Continu), ET (Examen Terminal).

¹⁰ Type d'épreuve : E (Écrit), O (Oral).

Parcours Musique & Musicologie						
UE 34 – Parcours						
Musicologie appliquée 1	ET	E	ET	E	E	E
Technique et commentaire d'écoute 3	CC	E	ET	E	E	E
Ethnomusicologie 2	ET	E	ET	O	E	O
Histoire de la musique A (Renaissance)	ET	E	ET	O	E	O
Histoire de la musique B (XIX ^e)	ET	E	ET	O	E	O
UE 35 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E / O	E / O
Ecriture	CC	E	ET	E	E	E
Harmonie au clavier	CC	O	ET	O	O	O
Technique du clavier	CC	O	ET	O	O	O
Technique vocale	CC	O	ET	O	O	O

Parcours Jazz & Musiques actuelles						
UE 34 – Parcours						
Atelier	CC	O	reporté	reporté		
Arrangement	CC	E	ET	E	E	E
Histoire des musiques pop. modernes	ET	E	ET	O	E	O
UE 35 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E/O	E/O
Ecriture	CC	E	ET	E	E	E
Harmonie Jazz	CC	E	ET	E	E	E
Instrument 3	CC	O	reporté	reporté		

Semestre 4 (L2)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	RÉGIME GÉNÉRAL				RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES ¹³	
	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
	Type ¹⁴ de contrôle	Type ¹⁵ d'épreuve	Type de contrôle	Type d'épreuve	Type d'épreuve	
UE 41 - Culture musicale						
Baroque	ET	E	ET	O	E	O
1 ^{ère} moitié XX ^e s.	ET	E	ET	O	E	O
Analyse 4	CC	E	ET	E	E	E
LV 1	CC	E/O	ET	E/O	E/O	E/O
UE 42 - Pratiques musicales						
Pratique vocale collective	CC	O	reporté	reporté	O	reporté
Informatique musicale	CC	E	ET	E	E	E
UE 43 - UE d'ouverture	ET	E	ET	E	E	E

Parcours Musicien-Interprète						
UE 44 - Parcours						
Pratique instrumentale	CC	O	reporté	reporté		
Pratique d'ensemble	CC	O	reporté	reporté		
UE 45 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O		
Écriture	CC	E	ET	E		
Harmonie au clavier ou Basse continue	CC	O	ET	O		

¹³ Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

¹⁴ Type de contrôle : CC (Contrôle Continu), ET (Examen Terminal).

¹⁵ Type d'épreuve : E (Écrit), O (Oral).

Parcours Musique & Musicologie						
UE 44 - Parcours						
Musicologie appliquée 2	ET	E	ET	E	E	E
Technique et commentaire d'écoute 4	CC	E	ET	E	E	E
Ethnomusicologie 3	ET	E	ET	O	E	O
Histoire de la musique A (Baroque)	ET	E	ET	O	E	O
Histoire de la musique B (1 ^{ère} moitié XX ^e siècle)	ET	E	ET	O	E	O
UE 45 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E / O	E / O
Ecriture	CC	E	ET	E	E	E
Harmonie au clavier	CC	O	ET	O	O	O
Technique du clavier	CC	O	ET	O	O	O
Technique vocale	CC	O	ET	O	O	O

Parcours Jazz & Musiques actuelles						
UE 44 - Parcours						
Atelier	CC	O	reporté	reporté		
Arrangement	CC	E	ET	E	E	E
Histoire du Jazz	ET	E	ET	O	E	O
Organo/son niveau1						
UE 45 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E / O	E / O
Ecriture	CC	E/O	ET	E/O	E / O	E / O
Harmonie Jazz 2	CC	E	ET	E	E	E
Instrument 4	CC	O	reporté	reporté		

Semestre 5 (L3)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	RÉGIME GÉNÉRAL				RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES ¹⁶	
	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
	Type ¹⁷ de contrôle	Type ¹⁸ d'épreuve	Type de contrôle	Type d'épreuve	Type d'épreuve	
UE 51 - Culture musicale						
XX ^e - XXI ^e s.	ET	E	ET	O	E	O
Analyse 5	CC	E	ET	E	E	E
Analyse auditive Jazz 1	CC	E	ET	E	E	E
Analyse auditive Musiques actuelles 1	CC	E	ET	E	E	E
LV 1	CC	E/O	ET	E/O	E/O	E/O
UE 52 - Pratiques musicales						
Pratique vocale collective	CC	O	reporté	reporté	O	reporté
Informatique musicale	CC	E	ET	E	E	E
UE 53 - UE d'ouverture	ET	E	ET	E	E	E

Parcours Musicien-Interprète						
UE 54 - Parcours						
Pratique instrumentale	CC	O	reporté	reporté		
Pratique d'ensemble	CC	O	reporté	reporté		
Projet personnel	CC	O	reporté	reporté		
UE 55 - Techniques de la musique						
Ecriture	CC	E	ET	E		
Préparation aux concours	CC	O	ET	O		
Culture du musicien	CC	E	ET	E		

¹⁶ Régime spécial d'études : cf. article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

¹⁷ Type de contrôle : CC (Contrôle Continu), ET (Examen Terminal).

¹⁸ Type d'épreuve : E (Écrit), O (Oral).

Parcours Musique & Musicologie						
UE 54 – Parcours						
Musicologie appliquée 3	ET	E	ET	E	E	E
Ethnomusicologie 4	ET	E	ET	O	E	O
Histoire de la musique option A	ET	E	ET	E/O	E	E/O
UE 55 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E /O	E / O
Ecriture	CC	E	ET	E	E	E
Harmonie au clavier	CC	O	ET	O	O	O
Arrangement	CC	E	ET	E	E	E
Technique vocale	CC	O	ET	O	O	O

Parcours Jazz & Musiques actuelles						
UE 54 - Parcours						
Stage Band						
Projet personnel						
Organo/son niveau 2						
UE 55 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E /O	E / O
Ecriture	CC	E/O	ET	E/O	E /O	E / O
Arrangement 3	CC	E	ET	E	E	E
Instrument 5	CC	O	reporté	reporté		

Semestre 6 (L3)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES	RÉGIME GÉNÉRAL				RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES ¹⁹	
	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
	Type ²⁰ de contrôle	Type ²¹ d'épreuve	Type de contrôle	Type d'épreuve	Type d'épreuve	
UE 61 - Culture musicale						
Analyse 6	CC	E	ET	E	E	E
Analyse auditive Jazz 2	CC	E	ET	E	E	E
Analyse auditive Musiques actuelles 2	CC	E	ET	E	E	E
LV 1	CC	E/O	ET	E/O	E/O	E/O
UE 62 - Pratiques musicales						
Pratique vocale collective	CC	O	reporté	reporté	O	reporté
Informatique musicale	CC	E	ET	E	E	E
UE 63 - UE d'ouverture	ET	E	ET	E	E	E
MOBIL						

Parcours Musicien-Interprète						
UE 64 - Parcours						
Pratique instrumentale	CC	O	reporté	reporté		
Pratique d'ensemble	CC	O	reporté	reporté		
Projet personnel	CC	O	reporté	reporté		
UE 65 - Techniques de la musique						
Ecriture	CC	E	ET	E		
Préparation aux concours	CC	O	ET	O		
Culture du musicien	CC	E	ET	E		

¹⁹ Régime spécial d'études : cf. article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

²⁰ Type de contrôle : CC (Contrôle Continu), ET (Examen Terminal).

²¹ Type d'épreuve : E (Écrit), O (Oral).

Parcours Musique & Musicologie						
UE 64 - Parcours						
Musicologie appliquée 4	ET	E	ET	E	E	E
Ethnomusicologie 5	ET	E	ET	O	E	O
Histoire de la musique option B	ET	E	ET	O	E	O
UE 65 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E /O	E / O
Ecriture	CC	E	ET	E	E	E
Ecriture & Arrangement	CC	E	ET	E	E	E
Harmonie au clavier	CC	O	ET	O	O	O
Arrangement MAO	CC	E	ET	E	E	E
Technique vocale	CC	O	ET	O	O	O

Parcours Jazz & Musiques actuelles						
UE 64 - Parcours						
Stage Band						
Projet personnel						
Organo/son niveau 2						
UE 65 - Techniques de la musique						
Formation musicale	CC	E/O	ET	E/O	E /O	E /O
Ecriture	CC	E/O	ET	E/O	E /O	E /O
Arrangement 4	CC	E	ET	E	E	E
Instrument 6	CC	O	reporté	reporté		

F - Autour de la Licence

▪ La Licence franco-allemande

La licence franco-allemande de musicologie est un cursus parrainé par l'Université franco-allemande (www.dfh-ufa.org). Elle associe le département de musique et musicologie de l'Université François-Rabelais de Tours et la *Folkwang Universität der Künste* d'Essen dans la Ruhr. L'entrée dans le cursus se fait à l'issue de tests écrits dans les matières techniques et d'un entretien oral dans les deux langues avec les responsables du programme. Les étudiants des deux nationalités suivent une première année de cours à l'Université François-Rabelais, puis une deuxième année à Essen. La troisième année du cursus se fait au choix de l'étudiant dans l'une ou l'autre des deux universités. La formation vise à acquérir simultanément, en plus de compétences musicologiques, une connaissance interculturelle et une maîtrise de la langue du pays partenaire, notamment de la terminologie musicale et musicologique spécifique. Le cursus permet, en troisième année, l'acquisition de compétences dans le domaine de la médiation culturelle. Ce cursus débouche sur un double diplôme de B.A. Musikwissenschaft / Licence de musique et musicologie, dont l'obtention donne la possibilité à l'étudiant de s'inscrire en première année de Master Musikwissenschaft en Allemagne et en première année de Master Recherche ou de Master Enseignement en musicologie en France.

Contact :

Louis Bernard de Raymond

louise.deraymond@univ-tours.fr

▪ Le Master MEEF

Le Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) prépare aux concours du CAPES (enseignement public) et du CAFEP (enseignement privé) nécessaires pour devenir professeur d'éducation musicale et chant choral en collège ou en lycée. A l'issue de la première année de Master MEEF et sous condition d'avoir réussi le concours (écrits fin mars, oraux en juin), les étudiants deviennent étudiants-stagiaires, sont rémunérés à temps plein (environ 2.000 € bruts/mois) et ont neuf classes en responsabilité (soit 9 h. par semaine) dans un collège de l'Académie d'Orléans-Tours. Ils apprennent la pédagogie 9 h. par semaine lors de leur seconde année de Master à l'ESPE de Fondettes et au département de musicologie. Une fois le Master validé et après un avis positif de l'Inspecteur Pédagogique Régional (IPR) d'éducation musicale, ils deviennent enseignants-fonctionnaires titulaires et sont alors affectés sur un poste définitif (mouvement national). Ils enseignent alors 18 h. par semaine. Certains peuvent aussi décider de reporter d'un an leur titularisation pour tenter le concours de l'agrégation de musique.

Compléments d'information : <http://www.musicologie.univ-tours.fr> (rubrique *Formations*)

Contact :

Olivier Carrillo

olivier.carrillo@univ-tours.fr

▪ Le Master Sciences et pratiques de la musique

1) Pourquoi vous inscrire dans le master « Sciences et pratiques de la musique » ?

Vous avez un projet professionnel associant une activité musicale et une réflexion musicologique :

- conseiller artistique d'une organisation de concerts ou de festivals ;
- responsable des études musicologiques auprès d'un chœur, d'un orchestre ou d'un théâtre, d'une institution de diffusion ou de production ;
- responsable du département musical d'une médiathèque ;
- responsable des événements musicaux d'une collectivité territoriale ;
- enseignement en CRR, en CEFEDM, en université (sous réserve de poursuivre ensuite une recherche doctorale) ;
- candidature à l'agrégation d'éducation musicale ;
- interprète musicien.

2) Quels sont les pré-requis ?

Ce master s'inscrit dans la continuité d'une Licence en musicologie. Un niveau bac + 3 est obligatoire. La possession d'un diplôme musical délivré en ENM et/ou CRR, ou de tout autre titre étranger reconnu équivalent, est souhaitable : diplômes de chant, de direction chorale, d'instrument, d'écriture, voire de culture musicale. Sur examen de dossier, des Licences obtenues dans d'autres Sciences Humaines et Sociales pourront être retenues (anthropologie et sociologie, histoire, histoire des arts, philosophie), ou bien dans un cursus de Lettres (Etudes théâtrales notamment). Un dossier professionnel solide dans le domaine musical peut être accepté après examen et validation d'acquis.

3) Quels sont les contenus de ce master de recherche ?

Le master s'efforce d'aborder tous les domaines de réflexion où la musique a sa part : analyse des partitions écrites et des productions orales ou improvisées ; histoire de la musique en lien avec l'histoire des idées comme avec les grands processus socio-historiques ; mise en relation de la musique avec d'autres formes d'expression artistique (image, théâtre, danse...) ; approche des différents outils de la divulgation musicale, du manuscrit à l'imprimé et à la composition assistée par ordinateur, de l'exécution *live* dans tous les espaces possibles à la conservation par enregistrement audio ou par captation vidéo. La notion d'*interprétation* est au cœur du dispositif pédagogique et soulève de nombreux questionnements :

- les gestes du musicien pour produire des notes, ses conduites corporelles, sont-elles productrices de sens ?
- un interprète « fait »-il exactement ce qui est écrit dans une partition ?
- quel statut accorder à l'acte d'improvisation ?
- de quelle nature sont les relations entre compositeur et interprète ?
- l'apparition au XX^e siècle de différentes techniques d'enregistrement donne-t-elle à l'interprétation la possibilité de devenir objet esthétique ?
- comment faire une étude critique de la réception des œuvres interprétées ? comment procéder à des analyses comparées d'interprétation ?
- quelles sont les retombées du travail vivant fourni par l'interprète-musicologue, lequel puise dans les sources, c'est-à-dire dans les documents historiques, des principes d'exécution ?

4) Quelles sont les compétences acquises à l'issue des deux années du cursus ?

- Savoir élaborer un discours critique sur une œuvre musicale donnée, en maîtrisant les contextes historiques et épistémologiques.
- Concevoir un programme de concert, une plaquette de présentation d'un festival ou d'une saison lyrique.
- Présenter des « concerts-lectures ».
- Réaliser, à partir d'une programmation musicale, un cycle de cours, ou de conférences, ou de séances radiophoniques.
- Ecrire des comptes-rendus critiques de concerts ou d'enregistrements (presse spécialisée). Procéder à une recherche documentaire ou exégétique et rédiger des textes respectant les critères de la publication scientifique en musicologie.
- Savoir préparer un manuscrit ou une partition, ancienne ou non, dans la perspective d'une exécution.
- Pouvoir présenter et exécuter une œuvre en défendant une position interprétative, en connaissant les éventuelles restitutions, en sachant critiquer des choix éditoriaux.
- Pouvoir apprécier et inclure l'apport des techniques audio-visuelles et multimedia dans un projet musical. S'être initié aux techniques de la captation vidéo et avoir réalisé un bref montage.

Contact : Michelle Biget-Mainfroy (michelle.biget-mainfroy@univ-tours.fr)

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017 – 2018

Semaine de rentrée	du 4 au 8 septembre 2017
Tests de niveau de L1	4 septembre 2017
Réunion des étudiants de L1, L2 et L3	5 septembre 2017 (L1 à 10 h., L2 et LFA à 11 h., L3 à 12 h.)
Début des cours	11 septembre 2017
Début des UE d'ouverture (L2 et L3)	21 septembre 2017
Pause pédagogique	du 30 octobre au 5 novembre 2017
Congés de Noël (fermeture des sites d'enseignements)	du 25 décembre 2017 au 7 janvier 2018
Examens (selon les filières)	du 18 au 22 décembre 2017 et/ou du 8 au 12 janvier 2018
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	15 janvier 2018
Délibérations du premier semestre	8 février 2018
Congés d'hiver	du 26 février au 4 mars 2018
Congés de printemps	du 23 avril au 6 mai 2018
Examens	du 14 au 25 mai 2018
Délibérations du second semestre	14 juin 2018
Examens de rattrapage	du 18 au 29 juin 2018

À tout moment, vous pouvez consulter votre emploi du temps sur l'ENT
Il est accessible dans la rubrique « Études » à partir du 1er septembre
L'organisation et le contenu des enseignements sont disponibles sur le site internet

www.ash.univ-tours.fr